L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN LOIRE-ATLANTIQUE

BREF RAPPEL HISTORIQUE SUR LA REALITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DANS LE DEPARTEMENT

La loi du 30 octobre 1886 exigeait que toute commune possède au moins une école publique. Les archives regorgent de documents et prises de position des pouvoirs locaux, en Loire-Inférieure, demandant l'abrogation de cette loi, et ce durant plusieurs décennies.

Malgré tout, avant 1920, chacune des 221 communes du département était dotée d'une école publique (plusieurs écoles dans les centres urbains), concurrencée la plupart du temps par une école privée. Des hameaux importants, éloignés des centres-bourgs, étaient parfois également dotés d'une école publique. (Ainsi à Donges, Plessé, Crossac...).

De 1920 à 1940, sous l'influence d'un évêque extrêmement déterminé à promouvoir l'école privée, que l'on avait pris l'habitude d'appeler école « libre », une centaine d'écoles privées sont créées, alors que 30 écoles publiques ferment leurs portes, faute d'élèves.

Après la Libération, l'école privée, s'appuyant sur un clergé nombreux et influent et sur de riches congrégations, accueille une majorité des élèves (garçons et filles). A cette époque, les écoles publiques ne regroupent que 36,58 % des élèves.

A la fin des années 1940, avec la reconstruction de Nantes et St-Nazaire, les effectifs de l'enseignement public remontent (43,14 % des élèves). Mais en 1954, le taux d'élèves accueillis dans l'enseignement public redescend à 40,60 %.

Dans ce contexte, des réseaux de solidarité se créent dans le département pour soutenir l'Enseignement Public en milieu rural, qui accueille, pour une bonne partie, les enfants des familles pauvres, avec quelques enfants de familles républicaines, et parfois marquées à gauche : on parle des « écoles déshéritées ».

Le Comité Départemental d'Action Laïque, composé à l'image du Comité National d'Action Laïque, est opérationnel à partir de 1962.

Le Comité Départemental d'Action Laïque.

Il se compose de 5 organisations :

- les Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)
- la Fédération des Amicales Laïques (FAL)
- la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)
- le Syndicat des Enseignants (SE)
- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

A l'image du fonctionnement du CNAL, la présidence du CDAL est tournante annuellement. L'existence-même et toute l'action du CDAL, depuis plus de 50 ans, ce n'est pas la lutte contre une croyance, quelle qu'elle soit. Chaque être humain doit garder la liberté de ses opinions, de croire ou de ne pas croire.

Le fondement de son action, c'est le respect des valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité.

Devant les impératifs de l'instruction et de l'éducation, les citoyens doivent être égaux. Et le brassage de tous les enfants, dans une même école, dès leur prime jeunesse, n'est-il pas le meilleur gage de fraternité ?

G. Revel, chroniqueur de la Vie Laïque, organe de la FAL, écrivait en mai 1950 :

« La création journalière de nouvelles écoles privées, les écoles « chrétiennes », ne répond à aucun besoin et le plus clair résultat en est d'accentuer la division entre gens d'un même pays ... Pour répondre à cette campagne, Laïques, mes amis, ne tombons pas dans le piège d'une défense laïque doctrinale ou politique, qui fait le jeu de nos adversaires : n'ayons nulle crainte à leur montrer que la critique ne peut nous atteindre, même sur le plan religieux dont ils se font, on ne sait pourquoi, une sorte de monopole.

Etre laïque, ce n'est pas exclure, mais accueillir ; ce n'est pas réprouver, mais respecter ; c'est pratiquer la tolérance et l'amitié ; c'est « insister sur les devoirs qui rapprochent les hommes et non sur les dogmes qui les divisent ». C'est appliquer en somme la grande leçon de la fraternité humaine ».

Le suivi du CDAL

Avec obstination, le CDAL depuis plus de 50 ans, s'est attaché à la promotion de l'enseignement public, de l'école maternelle à l'université. Et il a eu du grain à moudre. En 1983, il y avait 40 communes sans école publique. A la rentrée 1987, il en restait encore 30. <u>A la rentrée 2017, il n'en restera plus que 13!</u>

Quant à la progression des effectifs de l'Ecole Publique, en pourcentage des enfants scolarisés (maternelle et élémentaire), voyez plutôt :

Progression des effectifs de l'école publique, en pourcentage des enfants scolarisés (maternelle et élémentaire)

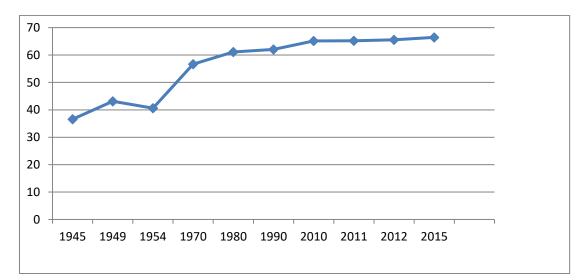
 1945: 36,58%
 1990: 62,05%

 1949: 43,14%
 2010: 65,13%

 1954: 40,60%
 2011: 65,18%

 1970: 56,67%
 2012: 65,54%

 1980: 61,13%
 2015: 66,45%



A la rentrée 2016, l'enseignement public accueille, en Loire-Atlantique, 1 110 élèves de plus dans les écoles (stagnation des effectifs dans le privé).

De 2010 à 2015, l'enseignement public a vu ses effectifs augmenter de 13 852 élèves (+ 5 904 dans les écoles, + 3 513 dans les collèges, + 4 435 élèves dans les lycées).

La renaissance de l'Enseignement Public.

Comme le disait déjà en 2010 Danielle Rapetti, « La création ou la renaissance de l'Ecole Publique est un symbole de vitalité démographique et de libre choix de l'enseignement laïc et gratuit au lieu de résidence ».

La démographie est certes active en Loire-Atlantique, mais elle l'est aussi dans certains départements voisins de l'Ouest de la France.

Concernant cette « renaissance » de l'Ecole Publique, le département a donc une situation « remarquable ».

En plus de l'augmentation de la population, le CDAL essaie de comprendre les raisons de ces évolutions, notamment dans le milieu rural.

Si dans certaines communes, les municipalités ont accepté de jouer le jeu, en appliquant la loi (création d'une école publique quand elle est demandée et que les effectifs d'élèves potentiels le justifient), dans la plupart d'entre elles, il a fallu attendre des mois – et parfois des années – pour obtenir cette ouverture. Le CDAL est intervenu en soutien des parents d'élèves et des amicalistes: médiation dans la commune, intervention auprès des autorités départementales...

Si la progression de la démographie et l'étalement urbain dans le département constituent une réalité pérenne, les militants du CDAL, sur le terrain, ont glané d'autres raisons sur ce retour vers l'enseignement public : « l'évolution des mentalités », l'éclatement de certaines institutions (la CFTC qui, à partir du milieu des années 1960, donne naissance à la CFDT, dont les adhérents choisissent souvent l'école publique), l'affadissement des pesanteurs sociales du passé, dans la famille et la commune, la perte d'influence de l'Eglise catholique (reflux du taux de la pratique religieuse), même s'il n'y a pas de lien direct de cause à effet.

En tout cas, le renforcement de l'Ecole Publique et sa renaissance en milieu rural en Loire-Atlantique « *offre un bon exemple des dynamiques du changement social* », comme l'écrivait Jean Renard, géographe, en 2012.

L'étude de Rémi Rouault

Le CDAL, poursuivant sa réflexion sur l'évolution des effectifs de l'enseignement public, a demandé en 2013 à Rémi Rouault, professeur de géographie sociale à l'Université de Caen, de l'aider. C'est une des rares études universitaires menées sur ce thème.

Les visites de Rémi Rouault sur le terrain, notamment dans les communes où l'Ecole Publique a été rouverte récemment (Marsac-sur-Don, Pays de Retz) ou là où le projet se concrétise (Sud Vignoble, St-Hilaire de Clisson), lui ont permis de rencontrer des élus, des parents d'élèves, des amicalistes.

*- Dans un premier temps, Rémi Rouault décrit la situation scolaire dans la région et le département. Cette situation est favorable, du fait d'une offre scolaire plus dense qu'ailleurs, qui a suivi une croissance démographique largement positive. Du fait aussi de la taille des communes la plupart du temps suffisamment importante pour alimenter le secteur scolaire. Bonne réussite aux examens et appropriation de l'Ecole par les familles plus forte qu'ailleurs. (Bretagne exceptée). Il signale aussi l'existence de stratégies entre fidélité idéologique, accommodements et zapping entre établissements publics et privés, ce qui permet parfois de résoudre des problèmes.

Malgré la bonne réussite générale, des différences importantes persistent, les enfants des groupes les moins favorisés de la population ont des scolarités le plus souvent de proximité, alors que ceux des familles aisées et diplômées fréquentent davantage les établissements réputés des centres villes, publics ou privés.

*- Dans un deuxième temps, Rémi Rouault décrit le processus de réouverture d'une école publique : l'indispensable action des parents (sensibiliser, informer, convaincre) se poursuit avec la demande devant la municipalité, le « portage » du projet jusqu'à la première rentrée et l'accompagnement du fonctionnement. Celui-ci, dans tous les cas, a connu la réussite, puisque toutes les écoles ouvertes avec 2 ou 3 classes ont connu un développement important par la suite.

L'action des organisations du CDAL, en soutien des associations locales, parfois créées ad-hoc, est soulignée : conseils sur les procédures à suivre, aide pour débloquer des dossiers, interventions auprès des autorités départementales, conseils sur les possibilités de financements complémentaires...

La disparition de l'école publique, au beau milieu du $20^{\rm ème}$ siècle, est intervenue le plus souvent dans un contexte politique particulier, celui d'un consensus local en faveur de l'école privée confessionnelle. Malgré le caractère légal et légitime de la demande des parents, les oppositions restent fortes, qu'elles s'expriment publiquement ou non. Dans la plupart des cas, les réouvertures ont nécessité beaucoup de constance et de persévérance...

*- Qui sont les parents qui ont œuvré à la réouverture de l'Ecole Publique ?

Rémi Rouault fait, dès l'abord, remarquer que l'ouverture intervient souvent dans une période de stabilité et précède le plus souvent l'accroissement de la population jeune. Dans le dynamisme des communes, l'ouverture de l'école publique est donc plus une cause qu'une conséquence.

Une majorité de parents militant pour le retour de l'école publique dans les communes où existait déjà une école privée, fréquentée souvent par leurs enfants, ne résident pas dans des lotissements, près du bourg ; mais ils résident dans des maisons anciennes qu'ils ont décidé de rénover. Elles se trouvent plutôt dans des écarts.

Ce sont souvent des couples de bi-actifs, travaillant souvent dans le secteur tertiaire. Plus que l'augmentation de la population, c'est donc son renouvellement et sa diversification sur le plan socio-économique et socio-culturel qui fournit les troupes militant en faveur de l'école publique. La réouverture est présentée comme découlant d'une double volonté : celle de ne pas se voir imposer la scolarisation des enfants dans une école dépendant d'une tutelle religieuse directe ou indirecte et celle de bénéficier de la présence d'un service public prévue par la loi.

L'inscription dans l'école publique d'une autre commune n'est pas facilement acceptée : en effet, les parents déclarent qu'ils en font une question de double principe : l'école publique doit être présente dans une commune à chaque fois que les effectifs nécessaires à son ouverture sont rassemblés ; les enfants doivent être scolarisés dans la commune où se construisent les premières sociabilités.

L'arbitrage entre le souci de la laïcité et celui de la sociabilité locale varie selon les familles, notamment en fonction des parcours scolaires des parents, la scolarité temporaire dans le privé est plutôt choisie lorsqu'au moins un des deux parents a lui-même fréquenté un établissement privé à un moment ou un autre de sa scolarité. A l'inverse, lorsque les deux parents n'ont été scolarisés que dans le public, le choix de l'école publique prédomine.

Les mères sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses et plus actives que les pères dans le constitution des associations, puis dans leur activité. De plus, les professions exercées par leurs maris ou compagnons les exposent plus aux pressions sociales. Mais les mères affirment que c'est quand même une affaire de couples.

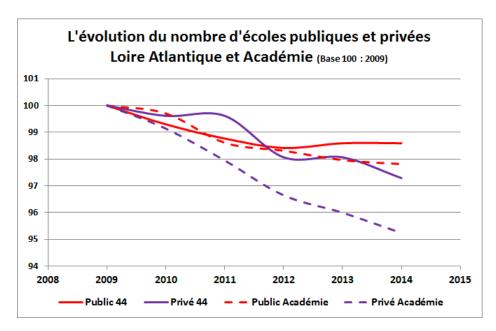
LA REOUVERTURE DES ECOLES PUBLIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE

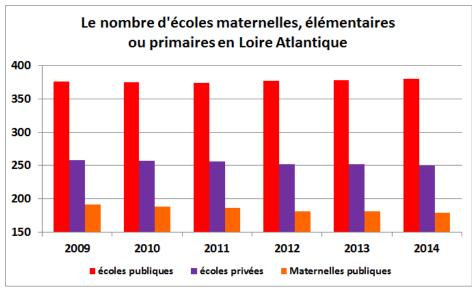
PREMIER DEGRE, MATERNEL ET ELEMENTAIRE

A la différence de ce qui est intervenu dans la quasi-totalité des départements français depuis le début des années 1960, le nombre de communes de Loire-Atlantique sans école publique n'a pas cessé de diminuer.

Entre les rentrées 1980 et 1990, 17 communes ont retrouvé leur école publique ; entre 1990 et 2000, une seule ; et de l'an 2000 et la rentrée 2015, c'est dans 16 communes que l'on a réouvert l'école publique ; en 2017, 2 autres communes auront vu l'école publique réouvrir.

Cette dynamique résulte de la conjugaison de trois tendances convergentes : le maintien ou la croissance de la population de moins de 11 ans dans ces communes, l'engagement des parents en faveur de la réouverture de l'école publique et le soutien d'associations œuvrant pour la présence de l'Ecole Laïque.

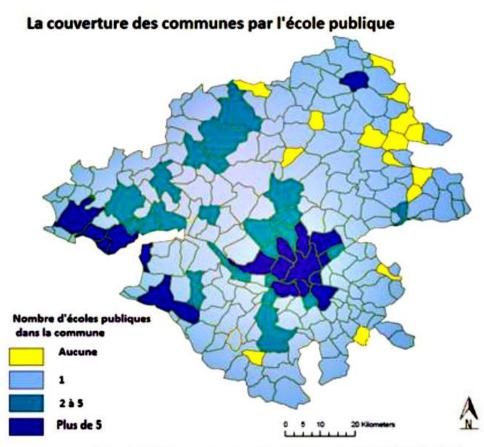




RR-ESO Caen

L'offre d'écoles publiques est nettement supérieure à celle de l'enseignement catholique, dans de nombreuses communes, surtout dans les zones urbaines. Les parents disposent d'une école maternelle et d'une école élémentaire publique, dans les zones rurales l'ensemble des classes est regroupé dans une école primaire avec sections enfantines. L'enseignement catholique ne dispose pour la Loire-Atlantique que d'une seule école maternelle, toutes les autres écoles sont des écoles primaires avec classes enfantines.

13 communes sans école publique à la rentrée 2017

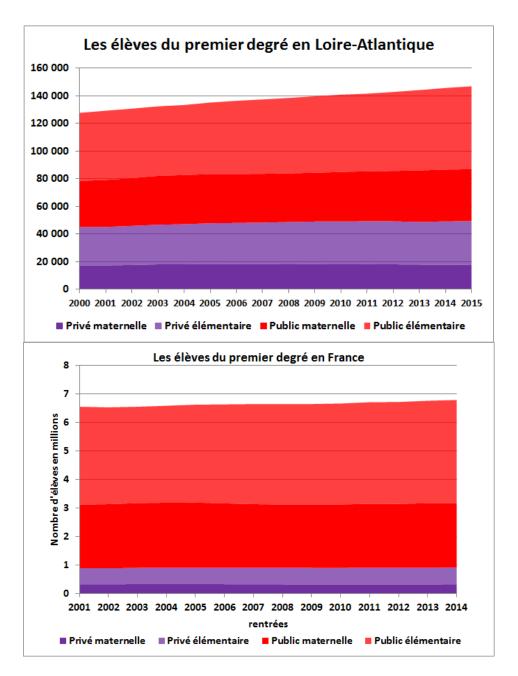


Source : INSEE Base permanente des équipements 2014 [DSDEN44 : 2015

Réalisation : GLD / RR UCBN UMR ESO

(Cartographie, Guillaume Le Denmat)

Un dynamisme fondé sur l'augmentation de la population jeune



RR-ESO Caen

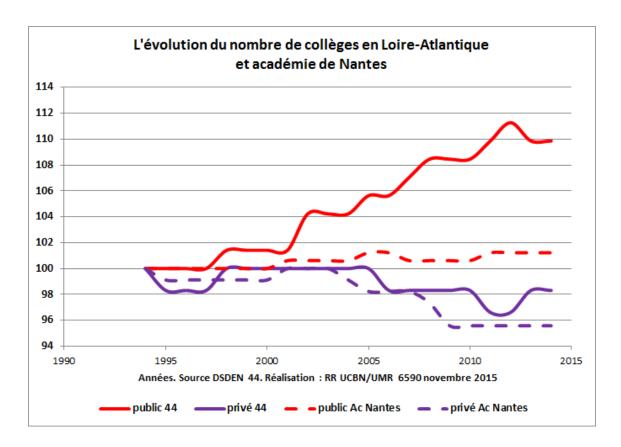
La croissance de la population jeune est ^lus rapide en Loire-Atlantique que dans le reste de la France, presque un sixième en une douzaine d'années.

Dans le même temps l'école publique accueille une part croissante de la population scolarisable, de manière encore plus forte à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Cette croissance est d'autant plus remarquable que la réduction de l'accès à l'école maternelle pour les moins de 3 ans a été particulièrement vive. Le nombre d'enfants scolarisés à 2 ans (public et privé confondus) est passé de 5700 à un peu moins de 2000 en 3ans.

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dans le secteur public, le nombre de collèges augmente régulièrement en Loire-Atlantique et beaucoup plus vite que dans les autres départements de l'Académie. Dans le secteur privé, le nombre de collèges est stabilisé depuis une dizaine d'années A la rentrée 2017, le département possèdera 83 collèges publics, une douzaine d'ouvertures étant intervenues depuis 2004, la plupart du temps en secteur rural. (hausse de 2,2% des effectifs des collégiens publics par an, depuis 2008 (contre 1,4% par an en moyenne dans les 58 collèges du privé)



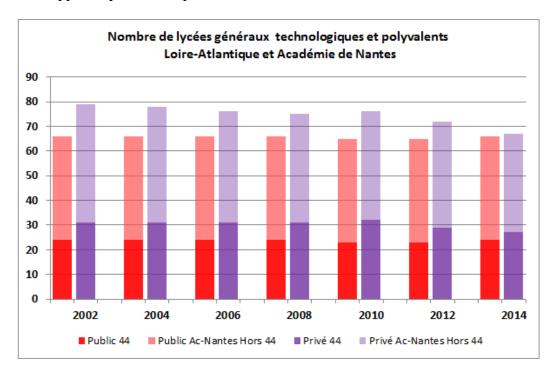
RR-ESO Caen

C'est là le résultat d'une politique très volontariste menée par le Département depuis 12 ans.

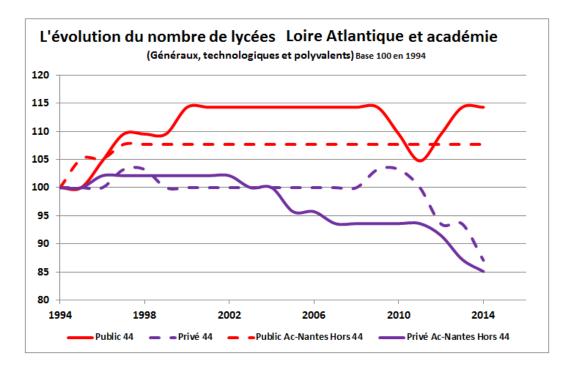
Au niveau des lycées, le secteur public est conforté :

Le nombre d'élèves est en augmentation chaque année, depuis 10 ans, pour se maintenir aux environs de 61% du total des jeunes scolarisés dans le second cycle.

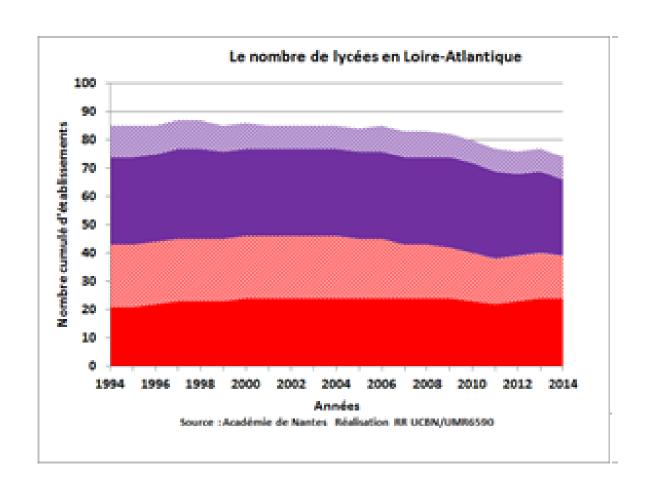
La régression du privé serait plus importante si les établissements hors contrat ne se développaient pas aussi rapidement.



RR-ESO Caen



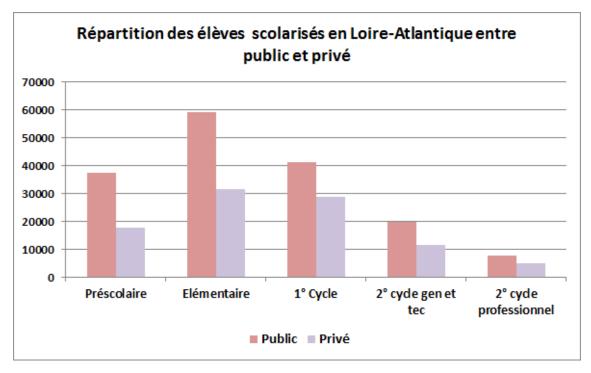
RR-ESO Caen

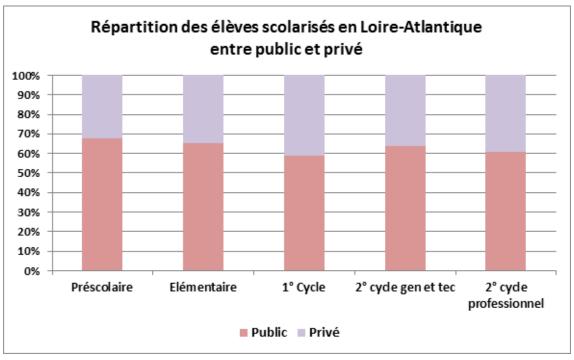




RR-ESO Caen

LES EFFECTIFS SCOLARISES EN LOIRE-ATLANTIQUE 2015-2016





RR-ESO Caen